

Arrêté AR3\_10\_22

## ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

**Le Maire de la Commune de MAZERES – Gironde -,**

Vu la lettre en date du 17 octobre 2022 par laquelle ABAC GEO AQUITAINE demande pour la SAS SOJECRY en vue d'une acquisition, l'indication de l'alignement de la parcelle D 430 au lieu-dit Loustalot ;

Vu la réunion de bornage du 2 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Plan local d'urbanisme de la commune de MAZERES .

### ARRETE

**Article 1.** - L'alignement demandé est déterminé par les lettres A et B, conformément au plan annexé.

**Article 2.** - Le pétitionnaire est autorisé à clôturer dans le respect des prescriptions du PLU, à charge par lui de se conformer à l'alignement ci-dessus fixé, et aux conditions spéciales suivantes :

1° Faire ouvrir en dedans les portes et portails ;

2° ne réunir les eaux de la toiture sur un ou plusieurs points qu'en les conduisant par des tuyaux de descente jusqu'au niveau du sol.

MAZERES, le 20 octobre 2022

Le Maire,  
**M. ARMAND.**

Mise en ligne le 17 novembre 2022